

Lyon, le 16 février 2017

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

**Présidence de M. BLACHE**

**PROCES VERBAL**

**SEANCE DU MERCREDI 11 JANVIER 2017**

- Désignation d'un secrétaire de séance : M. AUGOYARD

- Appel nominal

**PRESIDENT** : Monsieur BLACHE, Maire

**SECRETAIRE ELU** : M. AUGOYARD

**PRESENTS** : M. BLACHE, M. LAFOND, Mme MOULLIN, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, M. BRUN, M.LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, Mme DARBON, Mme BALAS, Mme ROUX DE BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BREAUD, M. AUGOYARD, Mme HAZERAN, M. GRACI, M. HEKIMIAN.

**EXCUSES** : Mme ROBIN, M. DAVID, Mme NACHURY, M. BOUZARD.

**DEPOTS DE POUVOIR** : M. DUVERNOIS : pouvoir de Mme ROBIN ; M. BLACHE : pouvoir de M. DAVID ; M.LAUPIES : pouvoir de Mme NACHURY ; Mme GRAZIANI : pouvoir de M. BOUZARD.

**ABSENTS** : M. FENECH, Mme LEVY, Mme MICHAUX (démissionnaire).

M. BLACHE propose de désigner M. AUGOYARD pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

M. BLACHE présente ses vœux aux membres du conseil et au public présents.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

*M. AUGOYARD procède à l'appel nominal.*

M. BLACHE annonce le changement de deux rapporteurs. Cela n'aura pas pour effet de modifier l'ordre de passage. C'est M. SIMOND qui rapportera les projets N°06.17.342/344 et 345 au lieu respectivement de M.BRUN et Mme GRAZIANI.

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2016**

**Le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.**

#### **Rapport 06.17.332–Gestion des assemblées délibérantes - Dématérialisation des dossiers de séances**

M. BLACHE rapporte ce dossier.

Je vous avais présenté ce dossier en séance le 2 novembre 2016. Je vous rappelais que dans une démarche générale de modernisation de l'administration, de réduction des coûts et de développement durable et pour faciliter le travail des élus, la ville de Lyon souhaite étendre la dématérialisation des convocations, dossiers de séances des commissions thématiques, Conseils d'arrondissement et du Conseil municipal de Lyon.

Nous avons donné un avis favorable au principe de dématérialisation des convocations, ordres du jour, rapports et autres éléments constitutifs des dossiers de séance afférents des Conseils d'arrondissement, pour la durée du mandat.

Un bref rappel sur le budget prévisionnel de l'opération sur 5 ans : 564 850 € en coût de fonctionnement pour la gestion papier, 252 500 € pour l'investissement, 20 000 € en coût de formation/assistance au démarrage). Enfin, le coût de fonctionnement en gestion dématérialisée est évalué à 300 100 € (coûts de fonctionnement récurrents).

Cette évolution nécessitait qu'une très large majorité d'élus se prononce en sa faveur : en décembre, 94,1 % des élus ont répondu et 223 se sont prononcés pour, alors qu'ils étaient 221 en octobre.

L'autre information est que le déploiement du matériel devrait se faire en septembre 2017.

**LE RAPPORT EST ADOPTEA L'UNANIMITE.**

#### **Rapport 06.17.333–Attribution de crédits et subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires)**

M. DUVERNOIS présente ce dossier.

Pour assurer le bon fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques, il convient de prévoir pour l'exercice budgétaire 2017 les modalités relatives à la répartition des crédits et des subventions de fonctionnement et de soutien aux équipes pédagogiques.

Les crédits sont répartis selon des forfaits calculés par élève ou par classe. Les forfaits sont calculés sur les effectifs validés et affectés dans les classes sur le progiciel Educalyon au 1er octobre 2016.

M. DUVERNOIS indique qu'Educalyon est le logiciel de la ville permettant de gérer les élèves des écoles publiques de l'arrondissement. Un autre logiciel Base école, celui de l'Education Nationale est aussi utilisé donnant a priori les mêmes chiffres. Cela n'est d'ailleurs pas toujours le cas.

Il s'agit d'enveloppes budgétaires qui sont les mêmes que l'an dernier, corrigées pour les unités pédagogiques pour les élèves allophones (ne parlant pas Français) et les postes d'enseignants itinérants (scolarisation des familles itinérantes).

M. DUVERNOIS indique que le montant versé pour les fournitures scolaires est de 1 274 000€ contre 1 238 000 € l'an dernier, pour les bibliothèques et le centre documentaire : 173 000 € contre 170 000 € en 2016; frais de photocopies : 91 000 € contre 89 000 €. Il précise que ne figure pas ici, contrairement à la délibération de l'an dernier la subvention dite libre qui était de 172 000 € : 55 000 € pour les maternelles et les élémentaires et les subventions initiatives conseils d'école de 245 000€. Ces dépenses ne sont pas abordées dans cette délibération, l'ayant été lors d'une précédente séance.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.17.334–Autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de travaux d'investissement en 2017**

Mme CROIZIER présente ce dossier.

Dans le cadre du budget 2017, une liste prévisionnelle de petits travaux d'investissement à réaliser a été définie. Elle reste indicative et peut être soumise à des modifications en cours d'année. Pour certaines de ces opérations, des autorisations d'urbanisme sont parfois nécessaires. La présente délibération concerne l'autorisation du Maire de Lyon à solliciter les autorisations nécessaires au lancement éventuel de ces travaux.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.17.335–Eglise de la Rédemption – Rénovation des installations thermiques - place Puvis de Chavannes à Lyon 6e - Opération n° 06030016 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-5 - Programme n° 20020 - Approbation d'une convention relative à l'installation, à la rénovation, au fonctionnement et à l'entretien des équipements de chauffage d'édifices culturels relevant du domaine public communal**

Mme CROIZIER est rapporteur de ce projet de délibération.

Ce dossier s'inscrit dans le cadre du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon et plus particulièrement dans l'actualisation de programme de la Rénovation des Installations Thermiques 2015-2020.

L'église de la Rédemption date du XIXe siècle (1867 à 1877).

Le chauffage de l'église est assuré par deux générateurs d'air chaud, le premier permettant de chauffer le chœur et la crypte et un deuxième assurant le chauffage de la nef et des bas-côtés. Plusieurs caniveaux permettent le soufflage de l'air chaud et la reprise d'air dans le chœur et dans la nef.

Ce dispositif satisfait globalement aux obligations réglementaires de sécurité, mais ne donne pas satisfaction aux usagers en termes de confort car les puissances soufflées sont insuffisantes au regard des volumes à chauffer. Par ailleurs, l'air chaud n'est pas distribué de manière homogène dans l'église.

L'opération présentée consiste en la reprise totale de ces installations et le remplacement des générateurs au fuel par deux générateurs au gaz.

Le coût global de l'opération à ce stade est de 340 000 € TTC.

S'agissant d'un édifice culturel, une participation financière du Diocèse est attendue, participation dont le montant est de 68 000 € (soit 20 % du montant estimatif de l'opération).

La convention relative à cette installation, fixant les conditions de participation financière de la part du Diocèse à cette opération vous est également soumise.

Beaucoup parmi nous savent que ces travaux étaient très attendus et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Ils se dérouleront, a priori, cet été et nécessiteront peut être une fermeture de l'Eglise.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.17.336–Lyon 6e - Lancement des études de l'opération n° 06016011 "Forêts d'Asie" - Lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00012**

Mme CROIZIER présente ce dossier.

Elle indique que cette délibération s'inscrit dans le cadre du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon et plus particulièrement dans la programmation des « Aménagements espaces publics et verts 2015-2020 ». Elle concerne un nouvel aménagement du jardin zoologique du Parc de la Tête d'Or : l'opération « Forêt d'Asie ». Le parti pris de ce projet est la présentation de la biodiversité des forêts d'Asie. Il est conforme aux orientations données par le schéma directeur du jardin zoologique, qui intègre la reconversion de l'enclos des éléphants en biozone asiatique.

Le projet permettra de proposer aux visiteurs une forte immersion au sein d'un ensemble accueillant oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons et mammifères dans un environnement végétal. Les visiteurs pourront ainsi observer des animaux dans un milieu naturel très riche durant toutes les saisons.

Le site du projet, constitué de l'ancien enclos des éléphants, se situe dans la partie Sud du Jardin zoologique. Il comporte un bâtiment de 700 m<sup>2</sup> et un enclos extérieur de 3 000 m<sup>2</sup>.

Afin de répondre aux problématiques et aux spécificités zoologiques, architecturales et paysagères du projet « Forêts d'Asie », différentes prestations d'études successives sont nécessaires, des études préalables et du programme à la maîtrise d'œuvre de l'opération. C'est l'objet de cette délibération.

L'opération globale est aujourd'hui estimée à 3 250 000 € TTC (montant précisé à l'issue des études d'Avant-projet Définitif- Novembre 2016).

Mme CROIZIER apporte certaines observations :

-Ce dossier est un très beau projet porté par la Direction des Espaces Verts. Il sera présenté dans le détail dans quelques mois mais un CICA sera organisé très prochainement, plus globalement sur le thème du jardin zoologique du Parc.

Elle souligne, toutefois, que ce projet, mené tambour battant par les Services pour une date de fin étonnement programmée en mars 2020, ne lui fait pas oublier le dossier des Petites Serres du Parc, dossier pour lequel la mobilisation du 6<sup>e</sup> au dernier mandat avait conduit à une inscription de leur réhabilitation sur ce mandat.

Malheureusement, peu de choses avancent. Les petites serres continuent de se détériorer. Elle aurait aimé que ces serres mobilisent autant que la forêt d'Asie ou même l'atelier de la Maison de la Danse car leurs études étaient bien plus avancées à la fin du dernier mandat. Lors des Vœux, lundi dernier, le Maire de Lyon les a mentionnées. Tout espoir n'est donc pas perdu ! On devrait avoir plus d'informations en juin prochain. Le seul enjeu est toujours qu'elles tiennent jusque là.

#### **LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.17.337–Lancement de l'opération n° 60026850 "Rénovation des lanternes obsolètes" et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 20013, pour un montant de 1 100 000 €**

Mme CROIZIER est rapporteur de ce dossier.

Cette délibération concerne la conservation du patrimoine « éclairage public 2015-2020 » du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon.

Une partie des luminaires assurant l'éclairage fonctionnel des rues est en fin de vie et il est nécessaire de les remplacer.

Une première action a été réalisée, prioritairement sur les lanternes équipées de lampes dites « ballon fluorescent », interdites à la commercialisation en Europe.

Aujourd'hui, il convient de poursuivre ces opérations de rénovation, en ciblant les lanternes obsolètes principalement équipées en sodium haute pression et qui sont arrivées en fin de vie.

Les travaux vont porter sur 1 500 lanternes du parc d'éclairage public dont 183 dans le 6<sup>e</sup>.

Cette opération est estimée à 1 100 000 € suivant le prévisionnel suivant :

- 2017 : 300 000 €
- 2018 : 800 000 €.

#### **LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.17.338–Lancement de l'opération n° 60026851 "Rénovation des lanternes d'éclairage d'ambiance, le long des voiries" et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 20013, pour un montant de 250 000 €**

Mme CROIZIER présente ce rapport.

Il s'agit cette fois de poursuivre l'optimisation du mobilier d'éclairage de la gamme Wilmotte par la rénovation des lanternes d'ambiance qui datent de plus de 20 ans.

Une 1<sup>ère</sup> campagne de rénovation des lanternes à éclairage indirect dans les espaces piétonniers a déjà été engagée sur cette gamme de mobilier Wilmotte.

Aujourd'hui, le projet consiste à modifier 500 lanternes du parc d'éclairage public en intégrant les nouvelles technologies dans les luminaires.

Cette opération présente trois avantages principaux :

- réduire les coûts de fonctionnement,
- améliorer le confort visuel,
- diminuer les consommations d'énergie de l'ordre de 50 % avec un niveau d'éclairage identique (il est prévu une économie de 150 000kwh/an, soit environ 20 000€/an).

Cette opération est estimée à 250 000 €.

Elle concerne 237 points dans le 6<sup>ème</sup> sur les 498 de la Ville : il s'agit de l'avenue Charles de Gaulle.

### **LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.17.339–Lancement de l'opération n° 60026852 "Rénovation et amélioration de l'ambiance lumineuse des ponts-rails Felix Faure et Paul Bert dans le 3e arrondissement et Emeraudes dans le 6e arrondissement" - Affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 20013, pour un montant de 350 000 €**

Mme CROIZIER rapporte ce dossier.

Cette délibération s'inscrit dans le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon et plus particulièrement dans la Conservation du patrimoine Eclairage public 2015-2020 »

La Ville de Lyon est traversée par un réseau ferroviaire significatif et compte quarante-quatre ouvrages de franchissement. Vingt-neuf d'entre eux ont déjà fait l'objet d'une mise en lumière, réalisée lors d'opportunités d'aménagement et cinq autres ponts sont programmés dans le cadre de futurs aménagements dont, en ce qui nous concerne, celui de Lafayette dans le cadre du C3.

Il est proposé de poursuivre cette démarche, de rénover et d'améliorer l'ambiance lumineuse des ponts rails Félix Faure et Paul Bert dans le 3e arrondissement et Emeraudes dans le 6<sup>e</sup> arrondissement.

L'objectif est de rénover l'éclairage fonctionnel sous les ponts tout en améliorant l'ambiance lumineuse.

Pour l'élaboration de ce projet, il est proposé de faire appel à un concepteur lumière pour chacun des sites.

Cette opération est estimée à 350 000 €.

Elle rappelle qu'au dernier mandat, elle avait « porté » avec son collègue Marc Laupies la réhabilitation du passage Vauban-Viabert.

On peut penser que le passage Vitton sera repris dans le cadre du réaménagement du cours Vitton. Restent donc Emeraudes, effectivement nécessaire, mais aussi Verguin. Ce dernier sujet dépasse largement la rénovation de l'éclairage mais ne doit vraiment pas être oublié.

M. BLACHE indique qu'il existe une très bonne collaboration sur le traitement de ces passages sous voies de chemin de fer. Il est très favorable à ces travaux qui permettent à la fois une meilleure sécurité pour ceux qui les empruntent mais aussi une esthétique plus agréable. Cela donne beaucoup plus de pénétration au cœur du 6<sup>e</sup>.

### **LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.17.340–Poursuite de l'opération n° 60021829 "Remplacement des menuiseries extérieures 2015-2020" et affectation complémentaire de l'AP 2015-7, programme 20020**

Mme CROIZIER présente ce projet de délibération.

Dans le cadre de la politique d'économies d'énergie menée par la Ville, un recensement des menuiseries non isolantes, voire en mauvais état de conservation, a été réalisé.

Ainsi, une première tranche de 4 400 000 € de remplacement des menuiseries extérieures a été lancée en 2015.

Il convient dès à présent de lancer la deuxième tranche de ces travaux portant sur une nouvelle tranche de 1 815 000 €.

En ce qui concerne le 6<sup>e</sup> arrondissement, seul le groupe Louis Pradel est concerné.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.17.341–Lyon 6e - Autorisation consentie à la SAHLMAS de déposer une déclaration préalable de travaux sur la parcelle cadastrée AY 87 sise avenue Thiers à Lyon 6e, située sur le domaine public de la Ville de Lyon. Ensemble Immobilier 06 075**

Mme CROIZIER est rapporteur de ce dossier.

Il s'agit là d'une délibération qui lui tient à cœur, puisqu'elle concerne le projet de jardin partagé porté à Bellecombe, à l'intérieur d'un îlot situé entre l'école Antoine Rémond, la résidence pour Personnes Agées Thiers, avenue Thiers et le gymnase Bellecombe.

Ce projet est multi acteurs puisqu'il réunit l'école (pour le temps scolaire et périscolaire), la résidence de personnes âgées, le CIL Bellecombe, le Conseil de quartier, l'association La Miette et de nombreux habitants du quartier.

Il fait suite à des premières actions de jardinage entreprises par l'école Antoine Rémond, actions stoppées par les travaux de réhabilitation de la résidence Thiers, mais aussi par des destructions régulières des plantations par des propriétaires de chiens peu scrupuleux (le terrain n'était pas fermé).

Dans ce contexte, la SAHLMAS a proposé de participer aux aménagements du site par la réalisation d'une clôture et d'un portillon le long de l'avenue Thiers, entre la Résidence de Personnes Agées et le gymnase Bellecombe, aménagements réalisés et financés par la SAHLMAS, destinés à fermer la parcelle dans le cadre de la réalisation du jardin partagé.

Cette délibération autorise donc la SAHLMAS à déposer une autorisation préalable de travaux pour la réalisation de cette clôture.

M DUVERNOIS tient à remercier sa collègue pour le pilotage de ce projet et pour le bien que cela va faire au quartier et à l'École Antoine Rémond. Elle le fait de main de maître, comme pour d'autres projets. Celui-ci va être important pour le quartier de Bellecombe car de nombreux acteurs sont concernés dont les conseils de quartier. Elle a notamment pris en charge le pilotage du groupe de travail monté sur Bellecombe Village. Elle assure le lien avec les services de l'Education Nationale et notamment l'inspectrice d'Académie Mme DAYDE. Il souhaitait le souligner.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.17.342–Approbation et autorisation de signature de l'avenant de prorogation pour l'année 2017 du protocole d'accord 2012-2016 du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Lyon - Direction du Développement Territorial**

M SIMOND est rapporteur de ce dossier.

Il rappelle que par délibération de février 2012, le protocole d'accord 2012-2016 du Plan local d'insertion et d'emploi (PLIE) de Lyon a été approuvé.

La Maison de l'emploi et de la formation, constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP) avec l'Etat, la Ville de Lyon, Pôle emploi, la Métropole de Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, la Chambre de Métiers et d'Artisanat du Rhône, la Mission locale de Lyon et l'Association ALLIES mutualisent leurs efforts en matière d'insertion professionnelle.

Il est donc proposé d'approuver cet avenant de prorogation à signer avec l'Etat, la Métropole de Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Pôle emploi et l'Association ALLIES.

M SIMOND souligne que d'importantes sommes sont utilisées et qu'il est indispensable que les élus participent à ces actions pour veiller à leur bien-fondé.

M. HEKIMIAN rappelle que lors du dernier vote sur ce thème, M. AUGOYARD lui avait fait une réflexion. Il souhaitait rassurer ce dernier. Il s'était abstenu, M. AUGOYARD supposant qu'il réagissait au mot «Europe». Il ne fait aucun blocage là-dessus et il avait donné les motivations de son vote :

- considérant les budgets engagés, il estimait que les résultats n'étaient pas à la hauteur des attendus. Il reconnaît que d'est bien d'essayer mais il y a d'autres manières de faire.
- pour ce qui est de l'Europe, ce n'est pas parce qu'il ne partage pas la même vision de la coopération européenne qu'il est anti-européen.

M. AUGOYARD rétorque pour pas qu'on croit qu'il y a un fossé entre le Front National et la droite républicaine, par rapport à l'Europe, il sait que le Front National apprécie beaucoup les structures offertes par cette dernière et notamment au Parlement Européen. Il prend acte de la réponse de M. HEKIMIAN.

M. HEKIMIAN souligne qu'il parle en son propre nom et pas au nom du Front National.

***M. HEKIMIAN s'abstient.***

**LE RAPPORT EST ADOPTE A LA MAJORITE.**

**Rapport 06.17.343–Attribution de subventions de fonctionnement général aux 9 maisons de l'enfance de Lyon et à l'Association Entraide Pierre Valdo - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires- Direction du Développement Territorial**

Mme GRAZIANI présente ce projet de délibération.

Il s'agit de l'attribution de subventions aux 9 maisons de l'enfance de Lyon.

Pour le 6<sup>e</sup> arrondissement, c'est la Maison de l'Enfance (34 rue Waldeck Rousseau) qui percevra une subvention annuelle de 440 032 €.

***M. DUVERNOIS ne prend pas part au vote.***

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.17.344–Modification du montant de la subvention de fonctionnement au FONJEP à titre de participation financière aux postes de directeurs des 12 Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP et les associations gestionnaires des MJC - Direction du Développement Territorial**

M. SIMOND rapporte ce projet de délibération.

Il indique que cet été Caroline HEISSAT a pris la direction de LA MJC de l'arrondissement. Elle était salariée par la Fédération Régionale qui a été mise en liquidation judiciaire le 30/11/2016 Afin que les MJC maintiennent leur directeur, la Ville de Lyon verse la subvention au Fonds de Coopération pour la Jeunesse et l'Education Populaire (FONJEP). Il est proposé d'approuver la modification du montant de la subvention au FONJEP qui est de 713 325 euros. Dans ce cadre, l'Espace 6 MJC reçoit 50 914 €. Ceci n'est pas une dépense supplémentaire mais un changement de destinataire.

M. BLACHE demande à Mme HAZERAN des nouvelles du rapport d'audit à ce sujet. En effet, elle avait évoqué à un certain moment qu'il pourrait être communiqué car elle y avait fait mention. M. BLACHE aimerait savoir où on en est. Comme elle avait proposé d'en faire part au Conseil d'arrondissement. Il en a parlé avec des membres de la MJC. Cela permettrait ensuite de passer à autre chose.

Mme HAZERAN confirme que le rapport d'audit a conclu qu'il n'y avait eu aucune malversation financière et va relancer sa demande de mise à disposition

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.17.345–Modification du montant de la subvention de fonctionnement au FONJEP à titre de participation financière aux postes de directeurs des 12 Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP et les associations gestionnaires des MJC - Direction du Développement Territorial**

M. SIMOND rapporte ce dossier.

Il rappelle qu'en 2015, les 12 MJC de Lyon représentaient environ 19 800 adhérents et près de 340 salariés en équivalents temps plein.

L'Association « Com'expression », située dans le 6<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, n'est pas une MJC .Pour autant, son action d'animation socioculturelle locale ainsi que les actions qu'elle développe en direction des enfants et des jeunes participent, d'une façon proche, aux mêmes objectifs.

Il indique que les 11 MJC de Lyon et l'Association « Com'expression » sont partenaires de la Ville de Lyon pour la mise en œuvre d'accueils de loisirs périscolaires dans les écoles de Lyon. Elles contribuent ainsi pleinement à la richesse du projet éducatif de territoire (PEDT).

La ville définit les objectifs à remplir par chaque association pour la durée du conventionnement en contrepartie de la subvention de fonctionnement général versée annuellement. Ce cadre de travail n'a pas empêché des dysfonctionnements au cœur de la MJC du 6<sup>e</sup> signalés pourtant par le trésorier de l'époque M. JUAN pas ou peu d'appels d'offre sur l'achat de fournitures ou de prestations de service, manque de rigueur sur certaines conventions avec certaines associations ou des animateurs. Aujourd'hui, tout semble rentré dans l'ordre.

L Ville contribue de manière indirecte au financement de la fonction de pilotage des 12 MJC au travers de la subvention annuelle au FONJEP.

M. SIMOND indique qu'il a été administrateur par M. le Maire du 6<sup>e</sup>. Il participe autant que faire se peut et Mme BRICHET, nouvelle présidente lui fait passer les informations.

Il ne prend pas part au vote.

### **LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.17.346–Attribution d'une subvention de 50 000 euros à la Fédération Française de Bridge, pour l'organisation de la 43<sup>e</sup> édition des Championnats du Monde de bridge, du 12 au 26 août 2017 - Approbation d'une convention mixte. - Direction des Evènements et Animation**

M. SIMOND est rapporteur de ce projet de délibération.

Il annonce l'organisation de la 43<sup>e</sup> édition des Championnats du Monde de Bridge du 12 au 26 août 2017 par la Fédération française de bridge au Centre des Congrès à la Cité internationale. Lyon a été choisie pour cela mais comme la Ville ne dispose pas de structure municipale digne de ce nom, c'est le Centre qui accueillera l'événement.

Les Championnats du Monde de bridge par équipes ont lieu tous les 2 ans. La dernière édition a eu lieu à Chennai (Inde) en 2015. Ce sont plus de 5 000 personnes qui sont attendues avec environ 60 nations représentées sur 15 jours au mois d'août, période relativement calme pour les secteurs de l'hôtellerie et du commerce.

Plusieurs catégories composent ces championnats :

- tournoi « open » (c'est-à-dire sans qualification préalable), dames, séniors, juniors et transnational (joueurs de nationalités différentes qui pourront jouer dans la même formation) ;
- des Internationaux de France de Bridge ouverts à toutes les catégories : scolaires, juniors, open, mixte, handi-bridge... ;
- le grand Prix de Lyon : tournoi festif qui réunit amateurs, champions et personnalités.

Il est proposé d'allouer une subvention de 50 000 € à la Fédération française de bridge. Cette somme, bien qu'important paraît néanmoins raisonnable.

Il considère que cet événement fera rayonner Lyon et particulièrement le 6<sup>e</sup> arrondissement.

M. BLACHE indique que cette manifestation, au vu de sa date, est envisagée avec grande satisfaction par tous les commerçants et hôteliers de l'arrondissement.

### **LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.17.347–Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'Association Club Thalassa Lyon Plongée, pour l'organisation de la 37<sup>e</sup> traversée de Lyon à la nage avec palmes, le 15 janvier 2017. - Direction des Evènements et Animation**

M. SIMOND présente ce projet de délibération.

Il annonce que l'Association Club Thalassa Lyon Plongée organise la 37<sup>e</sup> traversée de Lyon à la nage avec palmes, le dimanche 15 janvier 2017.



Cette traversée de 8 km dans le Rhône entre les ponts Poincaré et Pasteur est inscrite au calendrier fédéral de la discipline. Elle s'adresse à tous les sportifs licenciés de toutes les fédérations d'eau confondues (plongée, triathlon, natation...). Cette compétition est également ouverte à la catégorie hydrospeed (nage avec support).

Pour l'édition 2017, les retraits des dossards se font à la Cité Scolaire Internationale à Lyon 7e. Le point de départ prévu à 10h00 en amont du pont Poincaré, sur la rive gauche du Rhône dans le 6e arrondissement. Une subvention de 1 000 € est allouée à l'Association Club Thalassa Lyon Plongée.

M. SIMOND a demandé en commission que soit rappelée la dangerosité de nager dans le Rhône et que cette pratique est interdite.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.17.348 – Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2016-2017 - Signature de conventions avec ces associations - Direction des Sports**

M. SIMOND est rapporteur de ce projet de délibération.

Depuis le précédent mandat, un important travail a été engagé avec l'Office des Sports de Lyon pour élaborer des critères plus objectifs et plus transparents en matière de détermination et de répartition des montants de subventions.

Les clubs consultés ont retourné le dossier « demande de subvention 2017 » permettant après traitement et analyse de vous proposer aujourd'hui une répartition des enveloppes « soutien sport amateur », « Handisport » et « sport de haut niveau ».

M. SIMOND a demandé que le dossier du Cercle Bellecombe soit mis en attente afin que cette association qui a un historique de 100 ans et une très grande implication dans le quartier Bellecombe et plus largement dans l'arrondissement puisse recevoir une subvention.

Il souligne qu'en dépit des discussions menées, il n'a obtenu qu'une faible augmentation de 2 000 €, ce qu'il déplore quand il voit que le 9<sup>e</sup> reçoit plus 100 000 €. Cela n'autorise plus ensuite de parler d'équité. C'est dommage, notamment pour Lyon Natation, qui compte plus de 3 000 adhérents. D'autant plus que le club accueille des personnes de toute la ville, voire au-delà. Ils ne reçoivent que 43 000 € et n'ont aucune augmentation cette année.

Il demande cependant un vote favorable sur ce dossier.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.17.349 – Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Association, Lyon Natation pour l'organisation du 18e Meeting National de Lyon Natation Métropole en bassin de 50 m, les 10, 11 et 12 mars 2017 à la piscine de Vaise - Signature d'une convention d'application à la convention cadre de partenariat - Direction des Sports**

M. SIMOND présente ce dossier.

L'Association « Lyon Natation », dont le siège est situé 63 rue Bellecombe à Lyon 6e, organise le 18e Meeting National en bassin de 50 mètres, les 10, 11 et 12 mars 2017, à la piscine de Vaise à Lyon 9e.

Le Meeting National de Lyon Natation regroupe chaque année des nageurs internationaux, nationaux et régionaux. Il est ouvert aux nageurs de catégorie minimales et plus, quelle que soit leur série d'appartenance, aux nageurs et nageuses licencié(e)s auprès de la Fédération Française de Natation et aux nageurs étrangers retenus.

Le budget prévisionnel de la 18e édition s'élève à 40 600 €.

L'Association « Lyon Natation » a formulé une demande de subvention de 5 000 €. Malgré le rayonnement de cet événement et la gestion drastique de l'association, il ne lui est proposé qu'une aide de 3 000 €.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.17.350 – Attribution d’une subvention de 160 000 euros à l’Association Quais du polar, pour l’organisation de la 13e édition du festival "Quais du polar", les 31 mars, 1er et 2 avril 2017 - Approbation d’une convention d’application. - Direction des Evènements et Animation**

Mme DARBON présente ce projet de délibération.

Elle indique que l’Association « Quais du Polar » sollicite l’aide financière de la Ville de Lyon pour l’organisation de la 13e édition du festival « Quais du Polar » sur trois jours du vendredi 31 mars au dimanche 2 avril 2017.

L’association a pour principal objet la promotion et la diffusion auprès du grand public des littératures policières et du cinéma noir ainsi que de toutes les formes artistiques liées au polar à travers l’organisation d’événements culturels dans l’agglomération lyonnaise et la région Rhône-Alpes.

L’édition 2016 de cet événement a attiré plus de 80 000 visiteurs. En 2016, le budget réalisé de la manifestation s’est élevé à 638 824 €. Une subvention de 160 000 € avait été attribuée à l’Association.

Elle précise que différentes activités sont prévues, notamment au Musée d’Art Contemporain :

- un atelier d’écriture, d’une durée de 3h les 29 mars et 1<sup>er</sup> avril,
- une visite de l’exposition « Los Angeles – une fiction le 1<sup>er</sup> avril à 14h00,
- une rencontre avec Megan Abbott, auteur de nombreux romans policiers.

Cette année, le budget prévisionnel de la manifestation est de 704 299 €.

Mme DARBON propose d’allouer une subvention de 160 000 € à l’Association « Quais du Polar ».

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L’UNANIMITE.**

**Rapport 06.17.351 – Attribution de subventions au titre de la lutte contre les discriminations, de l’égalité et des droits des citoyens au titre de l’exercice 2017 pour un montant total de 82 000 euros - Direction du Développement Territorial**

M. AUGOYARD rapporte ce dossier.

Il indique que ce dossier est assez habituel maintenant.

Il rappelle que le Code Général des Collectivités impose à chaque arrondissement de donner un avis sur les subventions qui le concerne et ce sont les sièges des associations qui sont pris en compte pour cela. C’est la raison pour laquelle le Conseil doit se prononcer sur la subvention de 6 000 € (somme identique à celle attribuée l’an dernier) proposée pour :

La Compagnie LE FANAL - 33 rue Bossuet pour son spectacle : le Bestiaire citoyen : les animaux malades de la haine (spectacle de marionnettes interactif destiné aux scolaires sur les thèmes du racisme, antisémitisme et le radicalisme), sujets dont il souligne l’importance actuellement.

M. LAUPIES souscrit aux arguments avancés, en particulier pour l’Association le Fanal et il ne remet pas en cause le bien-fondé de la subvention allouée à cette association. Il souhaite cependant s’abstenir, non pas sur le fond mais sur la forme. En effet, ce « panier garni » de subventions est fait d’aides diverses et beaucoup trop hétéroclites. Il ne peut comme certains conseillers accepter cette pratique de la Mairie Centrale tendant à regrouper systématiquement tout un « paquet » de subventions et plus particulièrement, certaines généreusement attribuées aux « amis » de la majorité actuelle.

M. LAFOND désire donner une explication de son vote sur ce rapport et cet ensemble de subventions. Il tient à rappeler le travail effectué par les associations participant à la lutte contre les discriminations, d’une utilité avérée afin de permettre de bien vivre ensemble dans le respect de tous, dans ce beau pays qu’est la France. Cependant, certaines subventions attribuées aujourd’hui n’ont aucun lien avec cette cause mais participent tout simplement à la fragmentation de la société en encourageant le communautarisme, ce qui est inadmissible dans notre pays, surtout en cette période où l’unité nationale est indispensable. Le subventionnement, notamment de l’association LGBT pour organiser la Gay pride n’a aucun lien avec la lutte contre les discriminations. La promotion d’une communauté n’est pas d’intérêt général et peut au contraire entraîner une stigmatisation. Cela n’a rien à voir avec la lutte contre les discriminations. L’égalité ne passe pas par le prosélytisme.

Il indique son intention de s’abstenir sur ce rapport pour marquer son désaccord sur cette subvention communautariste mais il ne votera pas « contre » car cela pénaliserait les véritables associations de lutte contre les discriminations.

M. GRACI ne comprend pas la position de M. LAFOND. Il s'agit bien de lutte contre la discrimination et l'association LGBT le fait. Il trouve l'argumentation de celui-ci contradictoire.

M. AUGOYARD indique qu'il aimerait faire une synthèse – si cela lui est permis – des arguments présentés et notamment par M. LAUPIES. Le conseil d'arrondissement serait au mieux une chambre d'enregistrement et au pire les élus ne feraient pas leur travail.

Il comprend aussi ceux de M. LAFOND, même s'il ne les partage pas. Aujourd'hui, on donne uniquement à l'association le Fanal. Pour le reste du débat, il devra se faire au Conseil Municipal.

Il faut regarder l'enveloppe dans son ensemble, il s'agit d'une discrimination au sens large. On ne peut être d'accord si l'on accorde uniquement des subventions à ses amis mais il est normal d'octroyer des aides à des actions qui méritent le soutien. Dans ce cas, il vaut mieux voir le verre à moitié plein qu'à moitié vide. Ainsi, la LICRA, tous les partis y sont représentés et accompagnent cette action.

M. FENECH serait d'accord aussi pour ce qui est de l'Association de Défense des Familles contre la Dérive Sectaire.

M. AUGOYARD entend son collègue par rapport à l'association citée mais il ne veut pas réduire l'action de celle-ci à cette action mais pour ce qu'elle fait globalement en faveur des personnes discriminées.

Il émet une seule critique : la Ville de Lyon pourrait prendre en considération celle liée à l'âge et à l'emploi.

Il souhaite bon courage à ses collègues pour le débat en Conseil Municipal.

M. HEKIMIAN précise qu'il n'intervient pas par rapport à une seule association mais globalement. Il semblerait que le monde soit plein de haine. Pour ce qui est des éléments nationaux, on constate une augmentation des atteintes aux biens et aux personnes. Il se demande si localement par contre, on assiste à ces actes homophobes. Il s'interroge sur le nombre de ceux-ci dans la région.

Il constate aujourd'hui que tout le monde se fait insulter. C'est son cas quand il s'approche du 1<sup>er</sup> arrdt. Les catholiques se font insulter.

La réponse doit être globale. Cela ne sert à rien de faire des catégories, de faire un événement spécial. Les gens souhaitent vivre en paix.

Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est ce qui se faisait avant : se fonder sur l'école, la famille.

Certaines actions sont intéressantes mais il ne faut pas chercher à fractionner la société et c'est ce que cherchent certains groupes.

Dans les années 70, existaient la liberté d'expression et les libertés individuelles. Ce qui est gênant aujourd'hui, c'est qu'elles ont disparu. Dire « je préfère la France, ma religion, ma culture » n'est plus possible. On ne peut se dire patriote et cela est, en partie, dû à certaines de ces associations. Ce sont des tactiques très connues et souvent des prétextes.

M. AUGOYARD rappelle que 1881 est le vote de la loi sur la liberté d'expression. Il n'y a pas de sous-discrimination. Il faut prouver les actes discriminatoires.

**Mme CROIZIER, M. SIMOND, Mme ROUX DE BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. AUGOYARD, Mme HAZERAN, M. GRACI votent POUR.**

**M. BLACHE, M. LAFOND, Mme MOULLIN, M. DUVERNOIS, M. BRUN, M. LAUPIES, Mme GRAZIANI, Mme DARBON, Mme BALAS, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BREAUD (+ M. DUVERNOIS : pouvoir de Mme ROBIN ; M. BLACHE : pouvoir de M. DAVID ; M. LAUPIES : pouvoir de Mme NACHURY ; Mme GRAZIANI : pouvoir de M. BOUZARD) s'abstiennent.**

**M. HEKIMIAN vote CONTRE.**

**LE RAPPORT EST ADOPTE.**

\*\_\*\_\*

**Questions diverses**

Le forum des habitants se tiendra le 23 janvier 2017 de 19 à 21h00.

La Gare des Brotteaux sera illuminée les 10 et 11 février de 18h30 à 23h30. Cela sera un très beau spectacle.

\*\_\*\_\*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.*

*La prochaine séance du Conseil d'Arrondissement aura lieu le 13 mars 2017 à 18h30.*